



écoles fondamentale et primaire
Notre-Dame de Lourdes

Année scolaire 2020-2021 - 3^e à 6^e primaires

Autorisation de sortie

Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous contrôlons la sortie de l'école à 12h10 (11h20, le mercredi) et 15h10.

La carte de sortie de l'an passé reste valable jusqu'au vendredi 4 septembre inclus.

A partir du lundi 7 septembre, une nouvelle autorisation sera nécessaire.

Si vous souhaitez que votre (ou vos) enfant(s) rentre(nt) seul(s) à la maison, nous vous demandons de signer l'autorisation ci-dessous. Seulement avec votre accord, il recevra une carte de sortie qu'il devra montrer au professeur pour pouvoir quitter l'école.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'école n'est pas responsable des accidents et/ou incidents qui pourraient se produire sur le chemin du retour au domicile. Les enfants ne sont plus sous la surveillance des enseignants à partir du moment où ils quittent l'école.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Marc Bouhy
Directeur

De la 3^e année à la 6^e année

Nous, parents de (nom et prénom de l'enfant).....

élève en (classe)

autorisons notre enfant à rentrer

à 12h10 tous les jours (il rentre dîner à la maison)

à 15h10 et à 11h20 le mercredi

Je ne souhaite pas de carte de sortie pour mon enfant et je viens le chercher à l'école.

Signature

.....